



## AVIS À LA POPULATION

---

### **Information du Réseau Intercommunal de distribution d'eau potable ARRIBRU**

#### **Métabolites du Chlorothalonil dans l'eau potable**

Comme vous avez pu le constater dans les médias ces derniers mois, le Chlorothalonil est devenu un sujet d'actualité pour beaucoup de distributeurs d'eau. Ce produit utilisé comme fongicide depuis les années septante est présent dans les sols depuis plusieurs dizaines d'années, et on peut trouver des traces de ces produits de dégradation, les métabolites, dans l'eau de certaines sources.

Depuis cet été, l'*Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)* considère que, pour certains métabolites du Chlorothalonil, un risque pour la santé des consommateurs ne peut être exclu. La concentration admise dans l'eau potable a dès lors été fixé à 0.1 ug/l.

Lors d'une analyse effectuée à l'automne 2018 par l'*Office de la Consommation du Canton de Vaud (OFCO)* dans le village d'Arrissoules, il a été mesuré une concentration trop élevée d'un de ces métabolites. Il n'est donc pas exclu que d'autres communes fournies en eau par l'ARRIBRU aient reçu de l'eau présentant des concentrations également trop élevées de ce produit.

Dès que l'ARRIBRU a pris connaissance de ces résultats, elle s'est mise en relation avec l'OFCO et le *Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires* du canton de Fribourg (SAAV) pour identifier les sources en cause.

Ces démarches sont encore en cours, et même si les analyses effectuées depuis à Arrissoules ont montré un retour en dessous du seuil de tolérance, l'ARRIBRU mettra tout en œuvre pour effectuer un suivi et prendre les mesures permettant de garantir à long terme une qualité d'eau irréprochable à nos communes-membres.

Conformément à la *Loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels*, les distributeurs d'eau sont tenus d'informer les consommateurs en cas d'écart de qualité d'eau et c'est pourquoi la Municipalité d'Yvonand vous fait part de ce message.

**La commune d'Yvonand n'est pas concernée par cette problématique au niveau de ses propres sources d'eau.**